

Code de conduite pour les fournisseurs d'Huhtamäki

Huhtamäki

Date de publication : Septembre 2015
Version : 3.0 | Version créée le : 20 novembre 2023
Approuvé par l'équipe de direction Groupe
© Huhtamäki Oyj

Chez Huhtamäki, nous avons l'ambition d'être le premier choix en matière de solutions d'emballage durables à l'échelle mondiale. Nous sommes toujours guidés par nos valeurs : « Respecter, oser, tenir nos promesses ». Elles sont au cœur de notre culture et de notre approche de travail.

Conformément à nos valeurs, nous nous engageons à mener nos activités dans le respect des lois et réglementations applicables et des normes de conduite éthique des affaires, ainsi que dans le respect des droits de l'Homme et de l'environnement.

Le présent Code de conduite pour les fournisseurs d'Huhtamäki (« Code ») s'applique à tous les partenaires commerciaux qui nous fournissent des biens ou des services (« Vous ») et fait partie intégrante de notre relation commerciale. Il décrit les normes minimales en matière de conduite éthique des affaires et de responsabilité sociale et environnementale que nous attendons de nos partenaires, ainsi que les attentes en matière de développement de systèmes de contrôle appropriés, de vérification par des tiers et de traitement des cas de non-conformité.



Respecter
Nous respectons la planète, notre personnel, nos clients et nos partenaires.



Oser
Nous osons innover, grandir et avoir un impact sur l'avenir.



Tenir nos promesses
We deliver our promises, with integrity and as a team.

Normes

SOCIALE

Santé et sécurité

- Vous offrez aux travailleurs un environnement de travail sûr et sain, conformément à la loi.
- Vous prenez des mesures pour prévenir les risques sur le lieu de travail, notamment en mettant en œuvre des systèmes et des procédures de travail appropriés.
- Vous fournissez une formation aux employés et des équipements de protection individuelle, ainsi que des soins médicaux en cas de blessure.
- Vous veillez à ce que le logement, le transport et la nourriture fournis par l'employeur soient salubres et sûrs.

Pas de harcèlement ni d'abus.

- Vous traitez tous les employés avec respect et dignité et ne tolérez aucune forme de harcèlement physique, sexuel ou verbal, de violence réelle ou de menace de violence, de brimades, d'intimidation ou d'autres comportements inappropriés.

Pas de discrimination

- Vous vous engagez à offrir l'égalité des chances et ne tolérez aucune forme de discrimination. L'accès d'un individu ou d'un groupe aux opportunités n'est pas limité par des caractéristiques telles que la race, la couleur, la caste, l'origine nationale, la religion, l'âge, le handicap, le sexe, le statut de vétéran, le statut matrimonial ou de partenaire domestique, la relation familiale, l'orientation sexuelle, la citoyenneté, l'appartenance à un syndicat, l'affiliation politique ou d'autres caractéristiques similaires.
- Vous appliquez ce principe à tous les aspects des décisions en matière d'emploi.

Pas de travail forcé

- Vous ne recourrez en aucun cas au travail forcé ou involontaire, y compris le travail obligatoire ou la traite des êtres humains, le travail sous contrainte, la servitude pour dettes, le travail en prison ou d'autres formes de coercition mentale ou physique.

- Vous, ou tout prestataire de main-d'œuvre auquel vous faites appel, ne retenez pas les passeports ou autres documents d'identification des travailleurs, n'exigez pas des employés qu'ils paient des frais ou des dépôts en échange d'un travail, ne retenez pas leur salaire et ne limitez pas leur liberté de mouvement de quelque manière que ce soit.

Pas de travail des enfants

- Vous n'employez pas d'enfants de moins de 15 ans, sauf exceptions reconnues par l'OIT.
- Vous ne permettez pas aux moins de 18 ans d'effectuer un travail susceptible de mettre en péril leur santé ou leur développement physique ou psychologique, ou de perturber leur scolarité.
- Vous prenez des mesures de précaution raisonnables pour vérifier l'âge et l'identité des employés.

Horaires de travail raisonnables

- Vous ne demanderez pas aux employés de travailler plus que les heures normales et les heures supplémentaires autorisées par les lois et réglementations locales.
- Vous veillez à ce que les travailleurs bénéficient d'au moins un jour de repos après six jours de travail consécutifs.

Rémunération équitable et rapide

- Vous rémunérez tous les employés avec des salaires, des primes pour les heures supplémentaires et des avantages qui respectent ou dépassent les exigences légales ou les conventions collectives, selon celles qui sont les plus élevées.
- Vous payez les salaires dans les délais et dans leur intégralité, moyennant uniquement les déductions légales.

Liberté d'association

- Vous respectez le droit des employés de former des syndicats, d'y adhérer ou de ne pas y adhérer.
- Vous vous engagez à négocier de bonne foi et à établir un dialogue constructif avec les représentants des employés légalement reconnus.
- Vous proposez d'autres moyens de dialogue dans les lieux où la liberté d'association est restreinte.

ENVIRONNEMENT

Respect des lois applicables

- Vous veillez à ce que chaque site de production respecte toutes les lois et réglementations environnementales applicables, notamment en ce qui concerne les émissions atmosphériques, l'utilisation et le rejet de l'eau et l'élimination des déchets.
- Vous détenez tous les permis légaux nécessaires à vos activités et vous vous conformez à ces permis.

Minimiser l'impact

- Vous vous efforcez de réduire l'impact de vos activités sur l'environnement et de préserver les ressources naturelles dont nous dépendons tous. La réduction des impacts environnementaux implique des éléments tels que l'utilisation des matières premières, de l'énergie et de l'eau, la prévention de la pollution et la gestion des déchets.
- Vous vous efforcez de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de vos propres activités et de votre chaîne de valeur.
- Vous ne vous procurez pas de matériaux, directement ou indirectement, qui contribuent à la déforestation de zones à haute valeur de conservation, ou qui perturbent les habitats d'espèces menacées

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Respect des lois

- Vous vous conformez à toutes les lois et réglementations applicables

Pas de corruption

- Vous ne vous livrez pas à des pratiques de corruption, telles que l'offre, la promesse ou l'acceptation de pots-de-vin, de commissions occultes ou de paiements de facilitation.
- Vous n'offrez pas de cadeaux, d'invitations professionnelles ou d'autres avantages susceptibles d'influencer la prise de décision de manière inappropriée.

Éviter les conflits d'intérêts

- Vous évitez les conflits d'intérêts sous toutes leurs formes
- Vous déclarerez à Huhtamaki tout conflit d'intérêt potentiel ou existant concernant votre relation avec Huhtamaki.

Concurrence loyale

- Vous vous livrez à une concurrence loyale et respectez les lois et réglementations applicables en matière d'antitrust et de concurrence.

Respect des sanctions commerciales, lutte contre le blanchiment d'argent

- Vous respectez les réglementations en vigueur en matière de sanctions commerciales, telles que les embargos commerciaux, les sanctions établies à l'encontre de parties et de zones géographiques, ainsi que les réglementations en matière d'importation et d'exportation.
- Vous ne participez pas au blanchiment d'argent, à l'évasion fiscale ou au financement d'activités terroristes ou criminelles.
- Vous tenez des registres précis et transparents des transactions commerciales.

Respect de la confidentialité, de la propriété intellectuelle et de la vie privée

- Vous assurez la confidentialité et la sécurité des informations non publiques d'Huhtamaki.
- Vous respectez la propriété intellectuelle d'autrui.
- Vous respectez la vie privée et ne collectez et ne traitez les données à caractère personnel qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables.

- Vous respectez toutes les restrictions et interdictions applicables en matière d'informations et de délits d'initiés, étant donné qu'Huhtamäki Oyj est cotée au Nasdaq Helsinki Ltd.

Exigences en matière de qualité des produits

- Vous respectez toutes les spécifications des produits et des services, ainsi que les exigences de qualité et de sécurité requises par la loi ou le contrat.
- Vous utilisez des matériaux d'origine connue et assurez la traçabilité des matières premières et des produits finis.

Respect du présent Code

Systèmes de gestion

Vous devez mettre en place des systèmes et des contrôles appropriés pour vous conformer aux normes du présent Code. Cela revient notamment à :

- disposer de politiques, de procédures et de plans de mise en œuvre appropriés
- organiser des formations à l'intention des cadres et des employés
- mettre en place des pratiques de suivi, d'audit et d'action corrective
- Vous conservez toute la documentation nécessaire pour démontrer le respect des lois et règlements applicables et du présent Code.

Fonctionnement des mécanismes de réclamation

Vous offrez aux employés la possibilité de déposer une plainte ou de faire part de leurs

préoccupations sans subir de représailles. Les employés peuvent s'attendre à ce que leurs préoccupations soient traitées de manière impartiale et avec la discrétion qui s'impose. Vous veillez à ce que les employés soient informés des normes énoncées dans le présent Code. Vous informez les employés qu'ils peuvent faire part de leurs préoccupations concernant le présent Code par l'intermédiaire du canal de signalement Speak Up d'Huhtamaki.

Sous-traitants et fournisseurs

Vous appliquez ces normes ou des normes similaires à vos sous-traitants et fournisseurs. Une confirmation écrite de chaque sous-traitant démontrant le respect de ce code sera fournie sur demande.

Accès au moniteur

Huhtamaki se réserve le droit d'évaluer et de

contrôler le respect de ce Code, ce qui peut inclure une auto-évaluation, la fourniture de documents de validation, des visites ou des audits sur site, ou d'autres activités. Nous pouvons le faire directement ou par l'intermédiaire de tiers. Huhtamaki traitera de manière confidentielle toutes les informations reçues lors des audits.

Non-respect du présent Code

Nous attendons des fournisseurs qui ne respectent pas le présent Code qu'ils mettent rapidement en œuvre des actions correctives, qu'ils communiquent les plans et les calendriers requis et qu'ils demandent l'assistance d'Huhtamaki ou d'un autre tiers si nécessaire. Les fournisseurs qui ne prennent pas les mesures nécessaires pourraient être licenciés et/ou exclus de toute considération commerciale future.

Signaler un manquement

Communication ouverte

Nous accordons une grande importance à la transparence avec nos fournisseurs, et nous attendons de vous que vous signaliez sans délai à Huhtamaki toute non-conformité réelle ou suspectée au présent Code.

Ligne Speak Up Huhtamaki

Toute personne soupçonnant une violation du présent Code peut en faire part directement à Huhtamaki par l'intermédiaire du canal de signalement Speak Up Huhtamaki : <https://report.whistleb.com/en/Huhtamaki>.

¹ Ces normes sont conformes aux principes et cadres internationaux tels que la Charte internationale des droits de l'Homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le Pacte mondial des Nations unies, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des affaires.